

## Charte Ville - Handicaps/Association - Adoption du projet

**M. DEMONET, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur** : Les orientations de travail en direction de populations touchées par le handicap ont été validées par le Conseil Municipal du 21 février 2002.

Ces orientations visent à approfondir la politique conduite depuis de nombreuses années par la Ville de Besançon par l'intermédiaire du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Jean-Jacques DEMONET, Conseiller Municipal Délégué au handicap et membre du Conseil d'Administration du CCAS, a animé la démarche qui s'est traduite par une large concertation rassemblant les associations oeuvrant sur le champ du handicap, les Adjoints et Conseillers Municipaux concernés ainsi que des services de la Ville de Besançon.

Au terme de cette phase, des commissions ont été mises en place dont la commission «information-communication», composée de représentants des associations ADAPEI, STRUMPELL-LORRAIN, APF, UNAFAM, AUTISTES-ADULTES qui a tout d'abord mis au point l'annuaire des associations de personnes handicapées.

Par ailleurs, cette commission a rédigé le projet de charte «Ville-Handicaps-Associations», objet du présent rapport. Il convient de souligner que ce projet a été soumis pour avis à chaque association et au Conseil d'Administration du CCAS du 5 février 2003.

Cette charte traduit l'engagement de la Ville à conjuguer pour tous le mieux vivre ensemble.

Ces engagements concernent plus particulièrement :

\* l'information et la communication : il s'agit d'une part de sensibiliser toute la population aux différentes formes de handicap et d'autre part d'apporter toutes les informations nécessaires aux personnes handicapées.

\* la mobilité : il convient de permettre l'accès de tous les points de la ville à tous les publics en favorisant les aménagements adéquats et en facilitant les déplacements de tous.

\* la vie sociale : il s'agit de permettre à chacun de vivre comme il le souhaite dans un logement accessible et adapté, en ayant les services nécessaires pour lui permettre un maintien à domicile, en lui permettant de participer à toutes formes de loisirs.

\* la formation et la vie professionnelle : il convient de permettre à chacun tout au long de sa vie de pouvoir suivre une scolarité la plus normale possible et de pouvoir ensuite accéder à une vie professionnelle quelles que soient ses difficultés.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce projet de charte et à autoriser M. le Maire à signer le document à intervenir.

«**M. Jean-Jacques DEMONET** : Monsieur le Maire, j'aimerais vous rappeler ainsi qu'à tous nos collègues s'il en était besoin, que la présentation de cette charte poursuit l'action menée par nos prédécesseurs. En effet, une commission et un guide de l'accessibilité avaient déjà été créés dès 1981. Cette commission d'accessibilité a revu le jour le 28 février dernier et le guide de l'accessibilité est en cours de fabrication. Par cette charte, la Ville et le CCAS continuent les réalisations effectuées depuis de nombreuses années : prise en compte d'aménagements spécifiques pour les personnes handicapées,

jardin des sens, parcours santé de Bregille, mise en place d'un transport adapté, etc. En effet, comme vous le savez, le CCAS gère depuis de nombreuses années le Centre des Handicapés au Travail comprenant un atelier protégé et un Centre d'Aide par le Travail. Le CCAS a également mis en place un service d'auxiliaires de vie, un centre d'information et de conseil sur les aides techniques. Enfin, il s'agit d'une réponse à une promesse faite lors de la campagne électorale.

Cette charte, rédigée en concertation étroite avec les associations, n'est pas une fin en soi. Un travail conséquent a été nécessaire et ne s'arrête pas aujourd'hui. Ce n'est pas un aboutissement mais une étape importante qui marque la volonté de la ville et du CCAS de s'engager à améliorer durablement les conditions de vie des personnes handicapées. En effet, chacun d'entre nous, quel que soit son âge, peut être confronté un jour au handicap, dans sa chair, dans sa famille, ses proches par l'accident, la maladie, ça n'arrive pas qu'aux autres. Aménager de meilleures conditions de vie sera un combat difficile à mener. Nous devons le mener ensemble car en dehors des contraintes budgétaires il faut une forte volonté politique de tous, de tous les instants, pour que des améliorations significatives puissent être apportées régulièrement et durablement.

Cette charte doit marquer un départ nouveau par un engagement de la part de la Ville et du CCAS pour que Besançon amplifie ses actions mises en place envers les personnes en situation de handicap. La personne handicapée ne doit pas être écartée mais considérée comme une personne citoyenne à part entière. C'est pourquoi les réalisations actuelles comme celles à venir sont intégrées dans les programmes des services. Je devrai veiller à l'approbation de cette charte. Les associations, tout en apportant leur aide constructive, devront être pour nous un aiguillon important nous évitant de nous installer dans un certain confort. Puisseons-nous, dans les années futures, mieux vivre ensemble, mieux vivre ensemble malgré le handicap.

Pour montrer l'engagement effectif de la Ville et du CCAS envers cette valeur qui devrait être partagée par tous, il serait nécessaire et souhaitable que vous puissiez être présents pour sa signature lors du forum. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Merci Jean-Jacques et merci surtout pour le travail important, dans la plus totale discrétion que tu as mené depuis notre élection. C'est un sujet que tu connais bien personnellement et je crois que tu t'es attaché à rencontrer et à écouter tout le monde. Cette charte on pourra en dire ce qu'on en veut, mais c'est le résultat d'un travail collectif, ce n'est pas le travail de Jean-Jacques DEMONET, du CCAS et de Marie-Guite DUFAY, c'est un travail collectif de 40 associations. Un certain nombre d'entre vous ont demandé des faits. Nous les aurons, nous les mettrons en place, car ces 40 associations, comme l'a dit Jean-Jacques, c'est 40 aiguillons qui vont nous inciter à faire toujours plus pour les personnes en situation de handicap, tant il est vrai aussi, Jean-Jacques l'a expliqué et les associations elles-mêmes ont compris, que nous ne ferions pas tout en un jour, ni même en une année, mais que c'est un objectif, un cap que nous nous fixons, une volonté politique que nous avons et des moyens que nous allons nous donner dans les années à venir. C'est un objectif à atteindre et de la part de l'ensemble du conseil, je te remercie Jean-Jacques pour ce travail que tu as accompli.

**M. Jean-Jacques DEMONET :** J'ai entendu dire tout à l'heure qu'il n'y avait rien eu de concret jusqu'à maintenant. Que l'on se reporte donc à la page 13 où l'on peut lire ce qui a été fait durant l'année 2002, l'année de l'élaboration de cette charte.

**M. LE MAIRE :** Je rappelle d'ailleurs que l'année 2003 est l'année européenne du handicap.

**Mme Nicole WEINMAN :** Monsieur le Maire, vous m'enlevez les mots de la bouche là, parce que je voulais justement vous signaler que c'était très bien d'insister un petit peu plus sur cette charte en ce moment et que je regrettais pour ma part, compte tenu de tout le travail qui a été fait et que je reconnais et je rends hommage au travail de Jean-Jacques et aux associations qui ont contribué à l'élaboration de la charte, je trouve que la lisibilité pour les Bisontins et le signal fort qu'on aurait pu donner, justement autour de ce travail et de l'année du handicap, c'était de décliner bien plus ce qui avait été fait par la ville depuis un certain temps.

**M. LE MAIRE :** Nous sommes peut-être trop modestes, c'est vrai. Ce que veut dire Mme WEINMAN, et je partage son avis, c'est que nous devrions peut-être dire plus ce que nous avons fait, effectivement, je vous l'accorde, donc c'est l'occasion... mais c'est vrai que Jean-Jacques n'est pas quelqu'un qui aime beaucoup se mettre en avant. Il travaille dans l'efficacité et la discrétion donc nous devons le faire savoir peut-être encore plus, je partage votre avis, mais des choses ont déjà été faites. Donc Jean-Jacques merci, je suis sûr que tout le monde sera unanime pour voter ce dossier».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver ces dispositions.

*Récépissé préfectoral du 26 mars 2003.*